

SEANCE ORDINAIRE DU 29/05/2018

L'an 2018, le 29 mai 2018, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents sauf Mr BLANDIN Gilles procuration donnée à Mr ZELEK Patrick.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 20 h, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.
Monsieur ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie.
Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 11 avril 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Agent recenseur et coordonnateur communal :

Le recensement de la population aura lieu début 2019, il convient de désigner un coordonnateur et un agent recenseur.
Le conseil municipal propose Madame Le Maire coordonnateur et Mademoiselle ZELEK Léane, agent recenseur.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents.

Article 4 : Indemnités des élus :

Suite à la réunion du conseil municipal du samedi 17 mars 2018, Madame BONDENET Marie Odile explique qu'il convient de retenir l'indice 1022 du CGCT pour les indemnités du maire et des adjoints ci-dessous :

L'indemnité du maire, Madame BONDENET Marie Odile serait de 17% de l'indice terminal 1022.
L'indemnité du 1^{er} adjoint Monsieur BLANDIN Gilles et du 2^{ème} adjoint Madame CORAL M Noëlle serait de 1,7 % de l'indice terminal 1022.
L'indemnité du 3^{ème} adjoint Monsieur HOUG Sébastien serait de 2,5 % de l'indice terminal 1022.

Madame Le Maire et les adjoints sortent de la salle à tour de rôle pour voter le calcul de leurs indemnités.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents.

Article 5: Mise à disposition de la mairie pour le syndicat des eaux de l'Abbaye des trois rois:

Mme Le Maire a remis la clé de la salle de la mairie le mercredi 23 mai 2018 à Mr JACOB Jean Marie, président du syndicat de l'Abbaye des trois rois.

Le conseil municipal regrette un manque de concertation.

Article 6: Devis ONF :

L'Office National des Forêts a établi un devis pour les travaux de cloisonnement d'exploitation Au Chenillard et de dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements pour les parcelles 16, 3, et 13. Le coût total de ce devis est de 4057,57 euros TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce devis.

Une visite de la forêt avec l'agent Mr THERET a lieu le mercredi 6 juin à 17H. Les personnes intéressées peuvent venir.

Article 7 : Entretien des espaces verts:

Mme BONDENET Marie Odile souhaite rappeler les règles à respecter concernant l'entretien des espaces verts en bord de voirie et de propriété (élagage, fauchage, etc.).

Pour l'utilisation des tondeuses et de tout matériel de jardinage et de bricolage, l'arrêté préfectoral n°2001^E1962 du 13 juillet 2001 les autorise dans les plages horaires suivantes :

En semaine : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

Le samedi : de 9h00 à 12h et 13h30 à 18h30.

Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Article 8: Précision du tarif de la salle de convivialité :

Madame Le Maire explique au conseil municipal que le prix de la salle de convivialité est de 65 euros pour un week-end ou deux jours depuis le 1 juin 2016. Aucun prix n'est prévu pour une location à la journée, à la demi-journée ou pour 3 jours.

Après discussion, le conseil municipal décide de louer la salle de convivialité à

-20 euros la demi-journée.

-35 euros la journée.

-65 euros les 2 jours.

-90 euros les 3 jours.

Article 9 : Questions et informations diverses :

-Eclairage rue de la Vignotte : Deux entreprises sont intervenues sur la rue de la Vignotte pour estimer le coût de trois lampadaires. Le conseil municipal convient de faire un devis pour l'ensemble de l'éclairage de la commune en LED

- Entretien des chemins : Une entreprise a répondu pour élaguer et débroussailler les divers chemins de la commune. Après discussion, le conseil municipal décide de demander un devis pour l'élagage des thuyas du cimetière également.

-Verger communal : Monsieur SAINTVOIRIN Guy se propose pour entretenir le verger communal. L'association des « Croqueurs de Pommes » se propose pour venir former les intéressés à la technique de greffe.

-Extincteurs : Une révision des extincteurs aura lieu le jeudi 7 juin à RAYNANS de 8h30 à 12h. Monsieur SAINTVOIRIN Guy se propose de les emmener.

-cimetière : Des personnes demandent d'installer une cuve à eau sur le cimetière pour arroser les fleurs. Monsieur ZELEK Patrick se charge d'apporter une cuve de 1000 litres.

-Journée citoyenne : Le conseil municipal a une date pour l'entretien du village. Monsieur HOUG Sébastien se charge de lister les tâches à réaliser, du temps approximatif passés et des les apporter en mairie.

-Fêtes au Village : L'association »LA COUEE « organise la fête de la musique le samedi 7 juillet sur la place. Le conseil municipal décide d'organiser la fête des voisins ce même jour et de fournir l'apéritif.

La foire d'ACCOLANS aura lieu le dimanche 26 Août 2018 organisée par l'Association La COUEE.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h30.